SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

Lieu : Salle du conseil municipal - Brionne

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Absent :

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BEAUDOUIN

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Géraldine BOITELLE, Responsable Affaires Générales

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Marlène CORDEY, Assistante du service Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Décisions des membres du bureau

N° 2021-031 : ATTRIBUTION APRES AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DES ATTRIBUTAIRES DE L'ACCORD-CADRE D'ACQUISITION DES VEHICULES ET AUTRES ENGINS

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 13 novembre 2019, rendue exécutoire le 20 novembre 2019, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour l'accord-cadre de « véhicules, chargeurs et engins de levage » ;

Ayant connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07 avril 2021 ;

Sachant des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue l'accord-cadre à marchés subséquent d' « acquisition de véhicules, engins et matériels » aux opérations économiques suivants :

- 1 – véhicules légers et utilitaires : Midi Auto 27, NAVI et EURL Laurent Touflet.
- 2 – châssis cabine 3.5 tonnes : Midi Auto 27, Groupe Mercury France, NAVI, Soc Garage véhicules industrie et EURL Laurent Touflet.
- 3 – engins et matériels de levage, manutention et agricole : Groupe Mercury France, Société Anonyme de matériel AG, SAS Josse, SAS Cimme manutention et CASE France NSO.
- 4 – engins de travaux publics : Groupe Mercury France, SAS Cimme manutention et CASE France NSO.

Article 2 : L'accord-cadre débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec deux reconductions possibles d'un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires aux acquisitions au budget pour les années couvertes par l'accord-cadre.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N° 2021-032 : LANCEMENT DE CONSULTATION DES EMPRUNTS

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération 2021-018 du 24 mars 2021, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2021, avec recours à l'emprunt ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention de deux prêts aux meilleures conditions possibles pour un montant total de 500 000 € répartis comme suit :

- Acquisition de 4 voitures d'occasion, d'un véhicule plateau muni d'une grue, d'une pelleteuse pour le CETRAVAL et d'un engin télescopique pour Martainville, pour un montant de 200 000 € sur une durée de 5 ans,
- Travaux de terrassements en déchèteries, sur les quais de transfert de Bernay et de Pont-Audemer et à la ressourcerie ; acquisition de 50 colonnes d'apport volontaire pour le verre et de 50 pour les fibreux ; finalisation des casiers VIIIC et plâtre au CETRAVAL, pour un montant de 300 000 € sur une durée de 10 ans.

Article 2 : Les conditions de consultation sont les suivantes :

- Indexation de référence : EURIBOR,
- Condition du taux d'intérêt : fixe,
- Mode d'amortissement : linéaire,
- Remboursement anticipé envisageable,

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-033 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION D'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE CORMEILLES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE AUGE

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la demande de la communauté de communes Terre d'Auge ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser les habitants de la commune de Bonneville La Louvet d'utiliser certains services proposés par le SDOMODE et notamment d'accéder à la déchèterie de Cormeilles.

Article 2 : Pour toute la durée de la convention, l'accès à la déchèterie du SDOMODE est facturé de la manière suivante : prix unitaire et population totale. La prestation sera facturée en fin d'année.

Article 3 : De préciser que la durée de la convention est ferme et débute du 1er septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 avec possibilité de reconductions annuelles.

Article 4 : D'inscrire les recettes au compte chapitre 74.

Article 5 : D'autoriser, le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente et plus particulièrement la convention à intervenir avec la communauté de communes Terre d'Auge mais aussi tous les avenants nécessaires.

Par délégation,
Le Comité Syndical
Jean-Pierre DELAPORTE
Président du SDOMODE